



L'Union Automobile Club du Maroc

Organise

Sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine
des Sports Automobile



**DANS LE CADRE DU CHAMPIONNAT DU MAROC
ET DES ACTIVITÉS D'ANIMATIONS ET DE
PROMOTION DE LA VILLE DE SALE**

**LE 8^{ème} GRAND PRIX DE VITESSE
AUTOMOBILE DE SALÉ**

Les 14 et 15 juin 2008

Parrainé par
**LA PRÉFECTURE DE SALE
ET
LA MAIRIE DE SALÉ**

Règlement
Visa FRMSA - N°5 /CV/08-

COMITE D'HONNEUR

Monsieur Le Gouverneur de la préfecture de Salé

Monsieur Le Président du conseil régional de Rabat- Salé- Zemmour- Zaer

Monsieur Le Président de la Commune Urbaine de Salé

Messieurs Les Présidents des arrondissements de Salé

Monsieur Le Président du Comité National Olympique Marocain

Monsieur le Président de l'Association Bouregreg

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la Circonscription de la Sûreté de Salé

Monsieur le commandant des Forces Auxiliaires de Salé

Monsieur le Commandant de la Compagnie de la Gendarmerie Royal de Salé

Monsieur Le Chef de la Protection Civile de Salé

Monsieur le Délégué du Ministère de la Santé Publique

Monsieur le Délégué du Secrétariat d'État Chargé de la Jeunesse

Monsieur Le Président de la F.R.M.S.A

Messieurs les Présidents des Clubs affiliés à la F.R.M.S.A

COMITE D'ORGANISATION

Présidente de l'organisation : Madame Araki Fatima

Directeur de l'organisation technique
Et chargé des relations avec l'autorité : Monsieur Araki Fouad

Chargé du protocole : Monsieur Ennaffati Taoufik

Chargé de la logistique : Monsieur Fateh Saadoun

Chargés de la mise en place du Circuit : Monsieur Araki Faïçal

Monsieur Battou Abdelmajid

Monsieur Boukhsain Rachid

Article 1 : ORGANISATION

Sous la présidence d'honneur de Monsieur le Gouverneur de la préfecture de Salé et sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles, L'Union Automobile Club du Maroc organise une épreuve nationale dénommée **LE GRAND PRIX DE VITESSE AUTOMOBILE DE SALE**.

Cette épreuve nationale se conforme aux règlements sportifs de la Fédération Internationale Automobile (F.I.A.), et de la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles (F.R.M.S.A.). Cette épreuve compte pour le championnat du Maroc des circuits 2008.

Le présent règlement a été approuvé par la commission sportive fédérale sous le N° 5 /CV/2008

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE-

jour	date	heure début	heure fin	épreuve	Nbr Tours
Samedi	16 juin	14 heures	18 heures	Essais libres	libres
Dimanche	17 juin	8 heures	12 heures	Essais chronométrés	5
		14 h30	18h 30	Courses 1 ^{er} Groupe M Classe 1 2 ^{ème} Groupe M Classe 2 * 3 ^{ème} Groupe MA Classe 2 * 4 ^{ème} Groupe M Classe 3 5 ^{ème} Groupe M Classe libre (Si plus de 8 voitures) 6 ^{ème} Formule Monotype Rio cup	15 15 15 15 12 20

(*) Si un de ces groupes est constitué de moins de 8 voitures, les 2 groupes courront confondus

ARTICLE 2 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

LE GRAND PRIX DE VITESSE AUTOMOBILE DE SALE d'un développement de 1Km 700m, homologué par la commission fédérale en 2007 est organisé conformément aux prescriptions du code sportif international (C.S.I.), aux règlements de la F.R.M.S.A. aux règlements du championnat du Maroc et au règlement d'organisation des circuits automobiles au Maroc, auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE3 :CONDITIONS D'ADMISSION VOITURES ET CONCURRENTS

> VOITURES

L'épreuve est ouverte aux voitures de tourisme, grand tourisme et sport prototype telles qu'elles sont définies dans le règlement du championnat du Maroc 2008/ 2010 ci-joint et devront être conformes à l'annexe J du C.S.I.

> CONCURRENTS

Licences et permis de conduire

Tous les concurrents et conducteurs devront obligatoirement être en possession de licences valables, délivrées par la F.R.M.S.A.
Les conducteurs devront obligatoirement porter leur licence sur eux pendant toute la durée de l'épreuve.

Le permis de conduire du conducteur est à produire au moment de la vérification des licences. Au cas où le concurrent ne serait pas à bord du véhicule engagé, toutes ses obligations et responsabilité incombent solidairement et par indivis au conducteur déclaré sur la feuille d'engagement.

ARTICLE4:DEROULEMENT ÉPREUVE, BRIEFING, CHRONOMÉTRAGE

4 – 1 : L'épreuve se déroulera, conformément à l'article 6 du règlement d'organisation des circuits, en 1 manche pour chaque groupe et conformément à l'article 1 du présent règlement. Tous les véhicules ayant pris le départ de la course figureront au classement, mais seuls pourront prétendre aux prix distribués par l'organisateur et les points du championnat les conducteurs ayant effectué, au minimum 75 % du nombre de tours prévus à la course, arrondis au tour inférieur.

4 – 2 : Les essais libres du samedi après midi s'effectueront durant tout le temps ou la piste est ouverte par le directeur de course. Chaque pilote pourra faire ses essais libres autant de fois qu'il juge nécessaire.

4 – 3 : Dans le cas où le directeur de course juge que le nombre de voiture d'un groupe ou d'une classe devant prendre le départ d'une course est trop élevé, il sera procédé au choix des

partants par ordre des meilleurs temps aux essais chronométrés conformément à l'article 7 du règlement du championnat du Maroc des circuits ci-joint.

Si le nombre des disqualifiés permet la constitution d'un plateau, une course dite libre, hors championnat, tout groupe et classe confondu avec classement scratch pourra être organisé conformément à l'article 7 du règlement du championnat du Maroc des circuits ci-joint.

4 - 4 : Briefing

JOUR	DATE	HEURE BRIEFING	LIEU
SAMEDI	14 juin 2008	13 heures	Tente Caïdal
		18 h 30	Tente Caïdal
DIMANCHE	15 juin 2008	12h 30	Tente Caïdal
PILOTES			

- Le directeur de course et tenu d'organiser un briefing pilotes, officiels et organisateurs.

4 - 5 : Le chronométrage officiel sera assuré par la FRMSA, conformément à l'article 7 du règlement du championnat du Maroc des circuits ci-joint. Toutes les courses seront chronométrées pour tous les pilotes (temps total de la course)

ARTICLE 5 : ENTREE AU PARC

5 - 1 : **ESSAIS LIBRES** : Les concurrents devront se trouver au parc fermé le samedi à partir de 10 heures pour le contrôle technique et la pesée de leurs voitures. Pour les essais libres ils devront impérativement se trouver au parc fermé le samedi à 14 heures 30 précises. Aucune dérogation ne sera permise. Les concurrents au fur et à mesure des essais libres devront être devant leurs voitures au parc fermé à la disposition des commissaires techniques.

5 - 2 : **ESSAIS CHRONOMÉTRÉS** : Les concurrents devront se trouver au parc fermé une heure avant les essais chronos soit à 8 heures. Tout concurrent n'étant pas présent au parc aux heures indiquées ne pourra prétendre aux essais chronométrés et partira en dernière ligne, lors de la course. Un pointage des véhicules au parc sera effectué à 8 heures par le chef de parc et remis au directeur de course.

5 - 3 : **COURSE** : Les concurrents devront se trouver au parc fermé le dimanche à 13 heures 30 précises afin d'établir les séries devant participer à la course. Tout retard constaté en dehors des heures désignées ci dessus sera pénalisé de Deux Cent (200) dirhams.

Les voitures participantes devront être conformes au règlement du championnat du Maroc concernant leur groupe et classe. Toute infraction sera soumise au collège des commissaires Sportifs par l'intermédiaire du directeur de course.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

Les engagements devront être adressés dès la parution du règlement de la manifestation dûment visé par la F.R.M.S.A au secrétariat du Club organisateur 3 jours avant la date prévu de la manifestation.

Les pilotes ont obligation de s'engager dans le groupe correspondant à la cylindrée de leur voiture conformément à l'article 3 du présent règlement.

Tout Pilote, pourra s'engager une deuxième fois conformément à l'article 8 du présent règlement, exclusivement en course libre, hors championnat, et ce dans la limite des places disponibles

Les engagements seront reçus, conformément à l'article 8 du règlement du championnat du Maroc, dès la parution du présent règlement au secrétariat du Club **39, rue Tétouan, Harhoura plage, Témara** ou par Fax au **037 64 15 29** ou par courrier électronique **maroclub@hotmail.com**

Les droits d'engagement sont fixés à la somme de 400 DH maximum (Quatre cents dirhams), par voiture engagée et devront être joints à la Demande d'engagement.

Les engagements déposés à moins de 3 jours de la manifestation seront majorés de la somme de Cent (100) dirhams.

Aucun pilote ne pourra s'engager le Dimanche de la manifestation, sous peine de sanction fédérale envers le club organisateur ayant accepté l'engagement.

Les clubs affiliés et les pilotes sont priés sportivement de veiller au respect des engagements.

L'organisateur se réserve le droit sans obligation de justification le droit de refuser un engagement.

Dans le cas d'intempéries ou de force majeure où le nombre des engagés serait insuffisant, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou reporter l'épreuve ou de réduire le nombre de manches en augmentant les tours d'une seule manche (article 60 C.S.I.). En cas d'arrêt d'une course avant terme pour une cause quelconque elle ne pourra être prise en compte que si 60 % du nombre de tours prévus est effectué par le premier.

ARTICLE 7 : CONNAISSANCE ET RESPECT DES REGLEMENTS

Toute personne participant à une compétition est censée connaître le C.S.I., les règlements de la F.R.M.S.A. et les règlements fédéraux d'organisation des circuits et du championnat du Maroc et doit s'y soumettre sans restriction aux conséquences qui pourraient en résulter.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

Une assurance sera contractée par la FRMSA au profit des organisateurs en responsabilité civile au tiers et individuelle pilote, conformément à la réglementation des circuits. Une copie du contrat d'assurance devra être remise le samedi au directeur de cours, 1 heure au moins avant le départ des essais libres.

ARTICLE 9 : PRIX ET COUPES

Les prix et coupes seront décernés suivant le nombre de partants en fonction du tableau suivant :

NOMBRE DE PARTANTS	PREMIER	DEUXIÈME	TROISIÈME
3	coupe		
4	coupe	coupe	
5 ET PLUS	coupe	coupe	coupe

Les coupes seront décernées aux vainqueurs selon le tableau suivant :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
GRUPE M CLASSE 1	coupe	coupe	coupe
GRUPE M CLASSE 2	coupe	coupe	coupe
GRUPE MA CLASSE 2	coupe	coupe	coupe
GRUPE M CLASSE 3	coupe	coupe	coupe
COURSE LIBRE	coupe	coupe	coupe
FORMULE MONOTYPE (FM)	coupe	coupe	coupe

Il est évident que pour prétendre aux coupes ci dessus il faut se conformer aux articles 2 - 3 - 11 - 13 du règlement du championnat du Maroc ci-joint.

(*) Les prix restent à la discrétion de l'organisateur et ne constituent nullement une obligation

ARTICLE 10 :

Pour toute autre précision se référer aux règlements fédéraux d'organisation des circuits, du championnat du Maroc et du C.S.I.

ARTICLE 11 :

Le personnel chargé de l'organisation, les membres du bureau fédéral, les officiels et les pilotes ne peuvent se mêler au protocole d'accueil des personnalités ni à la remise des prix au niveau du podium s'ils ne sont pas sollicités par le président du club organisateur ou le responsable de l'organisation. Toute personne ne respectant pas les termes de cet article s'expose à des sanctions fédérales.

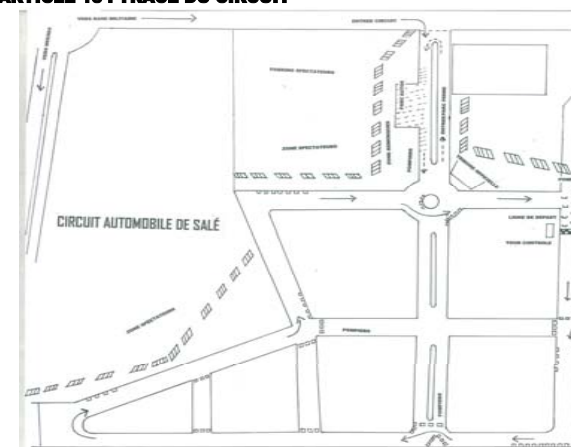
ARTICLE 12 : OFFICIELS

POSTE	NOM
DIRECTEUR DE L'ORGANISATION	Mme Araki Fatima
PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	M. Abdane Abderrahim
MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	M.Oubri Ahmed M.Araki Fouad
OBSERVATEUR FÉDÉRAL	M. Fadli Ahmed
DIRECTEUR DE COURSE	M. Ouahi Houcine
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	M.Taoufik Ennafati
COMMISSAIRE TECHNIQUE	M. Toubaji Abdelouahed
COMMISSAIRE TECHNIQUE ADJOINT	M. Fateh Saadoun
CHRONOMÉTREURS	FRMSA
COMPTE TOURS	Mme Martin Patricia
COMMISSAIRES RESPONSABLES DU PARC FERME	M. Guédira Badr
COMMISSAIRES ADJOINTS DU PARC FERME	M. Ouriaghli Driss M. Praud Daniel
PEACE CAR ET RESPONSABLE DES COMMISSAIRES DE VIRAGES	M. Lecourt Alain
COMMISSAIRES DE VIRAGES	M.El Fyk Lahcen M.Ba-Sidi Rachid M.Berber Adil M.Trichi Ahmed M.Battou Abdelmajid M.Zahid Abdelaziz M.Boukhsain Rachid M.Fedaili Toufik M.Ouzren Ahmed
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	M.Mennane Nouredine
SECRÉTAIRE MEETING	Melle Fennane Rabea Mme Lecourt Nicole
MEDECIN RESPONSABLE DE LA SECURITÉ MEDICALE*	Le médecin délégué du ministère de la santé.
CHARGE DE PRESSE	M. Araki Fouad

(*) L'hôpital mis en alerte pour la couverture de cette manifestation et le centre hospitalier Ibn Sina.

- Les commissaires de virages chefs de postes devront être pris sur la liste de la F.R.M.S.A dans les manifestations rentrant dans le cadre du championnat du Maroc des circuits. Tout en restant pris en charge par l'organisateur, Ils toucheront une indemnité de déplacement de 200Dh par l'organisateur, à condition qu'ils ne résident pas dans la ville ou le circuit est organisé ou dans un rayon n'excédant pas 30 kilomètres.

ARTICLE 13 : TRACÉ DU CIRCUIT



Site Web: <http://unionautomobileclubdumaroc.france.com>